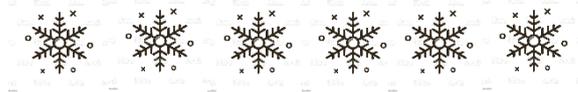


# Le Chant de l'Herbetan

A l'approche de l'hiver, la neige pointe le bout de son nez pour annoncer les fêtes de fin d'année ! Nous vous souhaitons de les préparer dans la joie et la bonne humeur !



## CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE

Sous un soleil timide, le 11 novembre a rendu hommage aux soldats morts pour la France ainsi qu'aux soldats de nos villages.

Journée souvenir marquée également par l'adieu à Hubert Germain, dernier compagnon de la libération. Après le discours de Mme la Ministre des armées lu par MM. les Maires des deux St Pierre, une gerbe a été déposée sur chaque monument aux morts de St Philibert, St Même, St Pierre d'Entremont Isère et St Pierre d'Entremont Savoie en présence des anciens combattants, des sapeurs-pompiers volontaires d'Entremont le Vieux et de la gendarmerie de St Laurent du Pont.



## VACCINATION COVID 3EME DOSE

Nous vous invitons à prendre contact avec Henri Mathieu, pharmacien à St Pierre d'Entremont, qui peut sur rendez-vous assurer la vaccination (Pfizer)



## DENEIGEMENT

Quelques règles simples sont à respecter dans l'intérêt général de tous. En effet, le travail difficile des conducteurs de chasse-neige est trop souvent entravé par le stationnement gênant de véhicules et de mauvaises implantations de clôtures.

Pour ne pas gêner le travail des conducteurs de chasse-neige :

- Le stationnement des véhicules sur les chaussées des routes départementales et communales est interdit;
- **Sur les parking du Bourg et des hameaux, les véhicules ne doivent pas stationner au même endroit plus de 24 heures d'affilée pour permettre le déneigement;**
- La pose des « pare-neige » sur les toitures en bordure des voies publiques est obligatoire (cf. arrêté municipal du 19/09/1968) ; votre responsabilité est engagée en cas d'accident avec un usager (personne ou véhicule).
- Chaque habitant doit dégager la neige du trottoir devant sa maison lorsque la neige est là.

Savez-vous que :

- En cas d'accrochage entre un chasse-neige et un véhicule en stationnement gênant, la déclaration d'accident sera envoyée à l'assureur accompagnée du procès-verbal sanctionnant le stationnement illicite
- La réparation des dégâts causés par le chasse-neige aux clôtures ou autres installations dont l'implantation n'est pas conforme aux distances de retrait, ne sera pas prise en charge par la commune
- Différents textes réglementaires définissent les modalités d'implantation des clôtures (vous pouvez vous renseigner en mairie)



## **CHAINES OU PNEUS HIVER OBLIGATOIRES EN ZONES MONTAGNEUSES**

Tous les véhicules doivent être équipés de pneus neige, quatre saisons ou de chaînes **du 1er novembre 2021 au 31 mars 2022**

Quels sont les équipements désormais obligatoires ?

Dans les zones établies par les préfets, les véhicules légers, utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans son coffre des chaînes à neige métalliques ou textiles permettant d'équiper au moins deux roues motrices
- soit être équipés de quatre pneus hiver.

Pour les 3 prochains hivers, de 2021 à 2024, l'appellation « *pneu hiver* » couvrira l'ensemble des pneus identifiés par l'un des marquages « *M+S* », « *M.S* » ou « *M&S* » ou les pneus portant à la fois le marquage « *symbole alpin* », appellation « *3PMSF* » (3 Peak Mountain Snow Flake) et l'un des marquages « *M+S* », « *M.S* » ou « *M&S* ».

À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024, elle couvrira uniquement les pneus identifiés par la présence conjointe du marquage « *symbole alpin* » (reconnu sous l'appellation l'appellation « *3PMSF* ») et de l'un des marquages « *M+S* », « *M.S* » ou « *M&S* ».

Cette obligation ne s'applique pas aux véhicules équipés de pneus à clous.



## **NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA COMMUNE**

Vous venez d'acheter ou de louer sur St Pierre d'Entremont Isère, nous vous souhaitons la bienvenue !

Afin de faciliter vos démarches, voici les principales informations à savoir :

- **L'école** est située sur la commune de St Pierre d'Entremont Savoie. Les inscriptions se font auprès de la directrice de l'école et de la mairie de Saint Pierre d'Entremont Savoie.

- **La cantine scolaire** est gérée par la commune de St Pierre d'Entremont Isère et **la garderie périscolaire** est gérée par une association. Toutes les informations nécessaires sont sur notre site internet via le lien ci-dessous : <https://saintpierredentremontisere.fr/scolaires>

- **Les réseaux d'eau et d'assainissement collectifs** sont gérés par notre commune. Lors de votre arrivée, pensez à apporter en mairie votre contrat de location ou attestation notariée de vente afin de pouvoir mettre à jour rapidement vos coordonnées.

- Si vous avez **des projets d'urbanisme**, que ce soit la modification des façades, la pose d'un abri de jardin ou la pose d'une clôture, vous devez d'abord vérifier la réglementation qui s'applique sur votre terrain en consultant le PLU Intercommunal. Grâce à l'application mise en place par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC), vous pouvez télécharger le règlement du PLUIH correspondant à votre parcelle, règlement qui vous précisera ainsi toutes les prescriptions à respecter au vu des travaux envisagés (matériaux autorisés, distance par rapport aux voies et par rapport aux voisins...). Une fois que vous aurez défini votre projet de travaux, vous pouvez éventuellement demander un rendez-vous en mairie pour vérifier si votre projet est envisageable avant de le déposer pour instruction par la CCCC.

Ci-dessous le lien pour l'application PLUIH. <https://coeurdechartreuse.fr/amenagement-du-terri/documents-durbanisme-coeur-de-chartreuse>

- **Pour les inscriptions électorales**, vous pouvez vous inscrire jusqu'au **vendredi 4 mars 2022** en mairie ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Merci de vous munir d'un justificatif d'identité en cours de validité : carte d'identité ou passeport et d'un justificatif de domicile à votre nom et prénom (de moins de 3 mois) :

Attention ! Les attestations d'hébergement sur l'honneur ne sont pas recevables.

## **DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME : LA SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

A compter de **début janvier 2022**, toutes les communes devront être en mesure de proposer à leurs administrés un Service de Saisine par voie Electronique (S V E) pour **les demandes d'autorisation d'urbanisme, c'est-à-dire demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme ... etc.**

Les administrés qui le souhaitent pourront donc, à compter de cette date, adresser ces demandes à la mairie par internet. Toutefois, ils conserveront la possibilité de déposer leur demande en mairie au format « papier », selon le mode actuel, s'ils le souhaitent.

Notre municipalité travaille actuellement à la mise en place de ce nouveau mode de saisine sur son site internet et à **la création d'une adresse électronique spécifique pour recevoir ces demandes.**

## **FIBRE OPTIQUE : COPROPRIETES, LOTISSEMENTS, CONVENTIONNEZ AVEC ISERE FIBRE**

**Isère Fibre** est l'opérateur chargé du raccordement des immeubles et lotissements, de l'exploitation et de la maintenance du réseau 100% fibre déployé dans le cadre du projet Isère THD, initié par le Département de l'Isère.

S'il n'y a aucune démarche particulière à effectuer pour les maisons individuelles, en revanche, **tout ensemble immobilier dès 4 logements** (copropriétés privées en immeubles, lotissements de pavillons sur voiries privées, immeubles locatifs type bailleurs sociaux) **doit conventionner avec Isère Fibre**, délégataire du Département, pour autoriser à faire les études et les installations de la fibre.

Si ces démarches gratuites ne sont pas effectuées, les logements ne pourront pas bénéficier de la fibre lorsque celle-ci sera disponible sur la commune.

Cette convention doit être votée et approuvée en assemblée générale, mais un mandat peut être accordé au conseil syndical.

**Il faut donc que l'ensemble des propriétaires ou syndicats concernés prenne contact le plus rapidement possible directement auprès de la société ERT Technologies, partenaire d'Isère Fibre.**

**Votre contact « conventionnement » :**

Cindy CONORTON

[c.conorton@ert-technologies.fr](mailto:c.conorton@ert-technologies.fr)

04 57 56 04 02 ou 06 71 79 37 55

**Pour tout renseignement :** <http://www.iserefibre.fr/copropriete-syndic/>



## **GARANTIE JEUNES**

Les missions locales du Bassin Chambérien et du Voironnais Chartreuse organisent le dispositif **Garantie Jeunes sur le territoire Cœur de Chartreuse**,

**La prochaine session se déroulera en janvier 2022**

- Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, ni en emploi, ni en formation, ni en étude avec peu de ressources financières (foyer fiscal non imposable)

- Conseils et accompagnement individuel, recherche d'emploi, ateliers collectifs facilitant l'accès à l'autonomie et l'insertion professionnelle

- Offrant un accompagnement personnalisé sur 12 mois

- Permettant aux jeunes de bénéficier d'une aide financière (environ 500 euros/mois) pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi

Renseignements auprès des missions locales lors des permanences :

Au Centre Social des Pays du Guiers ([sophie.crosland@paysvoironnais.com](mailto:sophie.crosland@paysvoironnais.com)) 04 76 93 17 18

Au Forum des Echelles ([vincentlegris@mlchambery.org](mailto:vincentlegris@mlchambery.org)) 07 77 65 35 43

Renseignements auprès des associations locales jeunesse :

PAJ/ Fred : 06 71 20 48 18

AADEC/ Nour : 06 01 88 70 49



## **BOUTIQUE DESTINATION CHARTREUSE A L'OFFICE DE TOURISME CŒUR DE CHARTREUSE**

Cette année, mettez un peu de la Chartreuse sous le sapin !

Une gamme de produits a été conçue pour vous permettre d'offrir un petit bout de Chartreuse à vos proches et de porter haut les couleurs de votre massif préféré. Pour donner des idées - très chartroussines - au Père Noël, faites un tour dans nos boutiques !

Les articles sont représentatifs du massif, écoresponsables et issus, autant

que possible, des savoir-faire locaux et des entreprises locales. Dans notre hotte, vous trouverez :

- La bougie « Ma Bulle en Chartreuse » vous transporte en un souffle au cœur de nos forêts, fabriquée à Montagnole,

- La tasse artisanale « À table en Chartreuse ! », en céramique, inspirée de nos cols, montagnes et vallées, réalisée à Saint-Christophe-sur-Guiers,

- Le bonnet « Alt. 2082 - Chartreuse », doux et chaud, tricoté avec amour par Le Drapo chez nos voisins de Haute-Loire

Pour découvrir ces articles, mais aussi les affiches, magnets, gourdes, livres pour enfants, coffrets Green chaud ou boîtes à expériences, rendez-vous dans l'un des accueils de l'Office de tourisme Cœur de Chartreuse (ou sur la [boutique en ligne](#)).

Des produits de qualité et durables, pour profiter de l'expérience Chartreuse avant, pendant et après les fêtes !



## STATION DE SKI CŒUR DE CHARTREUSE

L'ouverture de la station du planolet aura lieu du 18 décembre 2021 jusqu'au 31 mars 2022.

Une nouvelle gestion et un nouveau format de fonctionnement nous ont été imposés, seules les remontées mécaniques du Planolet et de la combe de l'ours fonctionneront. Les adeptes du ski se retrouveront donc en grande partie sur notre site, ce qui nous a obligé à entreprendre certains aménagements pour recevoir :

- les bus navettes venant de Saint Pierre de Chartreuse transformé en parking relais !
- les navettes desservant notre vallée,
- les véhicules des particuliers,
- l'école de ski renforcée

Une modification provisoire a été appliquée au carrefour du Pessey pour la giration des bus.

Une signalétique mettant en valeur le site et notre village sera mise en place en accord avec l'Association des Commerçants de la Vallée des Entremonts (ACVE).

Nous avons accordé des implantations de restaurations complémentaires :

un foodtruck au sommet de la piste du Cucheron

et l'exploitation d'une partie du Perce Neige en snack, en complément du restaurant « Au Gras-souillet » déjà présent au Planolet.

L'ESF bénéficie également d'un local au rez de chaussée du Perce neige.

Notre participation à ce nouveau format de gestion impacte notre budget communal mais le tourisme hivernal étant un facteur important de notre économie locale, nous avons investi pour garantir l'attractivité de notre village et de notre vallée.

La Covid 19 est toujours présente, les gestes barrières et le respect des directives devraient nous permettre de passer un hiver bien plus agréable que celui de l'an dernier, nous espérons tous vous retrouver sur les pistes et nous souhaitons à nos commerçants une excellente saison hivernale.



## OPERATIONS DEBROUSSAILLAGE

Une fine équipe de bénévoles s'est engagée trois samedis de suite, pour débroussailler le chemin du « Peysset » à Saint Philibert ainsi que la piste des Fraisses du Planolet, équipés de leurs propres outils. Nous les remercions tous chaleureusement. Mention spéciale à Enzo, le plus jeune de la troupe !



**Chemin du Peysset à Saint-Philibert**



**Piste des Fraisses au Planolet**

## BENNE MEUBLES DECHETERIE ENTRE DEUX GUIERS

A la rentrée de septembre, une benne Eco-mobilier a fait son apparition à la déchèterie d'Entre-deux-Guiers.

Dédiée à la récupération des meubles et matelas, elle est entièrement financée par l'éco-organisme.

Son contenu est envoyé en centre de tri et les différents matériaux sont soit recyclés, soit valorisés sous forme d'énergie.



## MARCHE DE NOEL : SAMEDI 11 DECEMBRE 2021 de 14h à 19h

Produits locaux et objets d'art des producteurs et artisans de la vallée.

Petite restauration et buvette / 17h00 : Chorale des enfants de l'école

Sur la **Place du marché**, organisé par **Le sou des écoles**

*En attente de confirmation*

**Marché  
de Noël**  
Saint Pierre  
de Chartreuse

**Samedi  
11  
décembre**

## NAISSANCES

**Alix FREVILLE** est né le **23 septembre 2021** et fait le bonheur de ses parents Noémie DIQUELOU et Vincent FREVILLE

**Juliette BATTESTI** est née le **27 septembre 2021** et ses parents Coralie BOURUMEAU et Florian BATTESTI sont comblés.